



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-ABS/9/1/Add.1
2 février 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR
L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES
AVANTAGES

Neuvième réunion
Cali, Colombie, 22-28 mars 2010
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire annoté

INTRODUCTION

1. Au paragraphe 2 de sa décision IX/12, la Conférence des Parties a réitéré ses instructions au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages de terminer l'élaboration et la négociation du régime international sur l'accès et le partage des avantages dans les meilleurs délais possibles avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Au paragraphe 5 de la même décision, elle a décidé que le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages se réunirait à trois reprises avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

2. Au paragraphe 7 de la décision, la Conférence des Parties a décidé en outre que « moyennant la disponibilité des ressources, chacune de ces réunions du Groupe de travail se tiendra pendant une durée de sept jours consécutifs et que le but de ces réunions du Groupe sera le suivant sauf proposition contraire des Parties à la réunion et à moins que le Bureau n'en décide autrement en consultation avec les coprésidents :

« a) *Septième réunion* : Négociation des textes exécutoires sur l'objectif, la portée, la conformité, le partage juste et équitable, l'accès;

« b) *Huitième réunion* : Négociation des textes exécutoires sur la nature, les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le renforcement des capacités, la conformité, le partage juste et équitable, l'accès;

« c) *Neuvième réunion* : Consolidation de tous les textes exécutoires élaborés aux septième et huitième réunions du Groupe de travail. »

* UNEP/CBD/WG-ABS/9/1.

/...

3. La septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages a eu lieu à Paris, du 2 au 9 avril 2009, et sa huitième réunion s'est déroulée à Montréal, du 9 au 15 novembre 2009.

4. La neuvième réunion du Groupe de travail aura lieu à Cali, en Colombie, du 22 au 28 mars 2010. L'information sur les questions de logistique entourant la réunion, y compris l'enregistrement, les renseignements sur le voyage, les visas nécessaires, l'hébergement et questions connexes, est réunie dans un document intitulé « Information à l'intention des participants » publié sur le site Web du Secrétariat, au <http://www.cbd.int/doc/meetings/>.

5. La liste des documents pour la réunion est jointe à l'annexe I. Les documents seront publiés sur le site Web du Secrétariat, à la même adresse, à mesure qu'ils seront prêts.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. Les coprésidents du Groupe de travail procéderont à l'ouverture de la réunion. Le Secrétaire exécutif prononcera l'allocution d'ouverture.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Bureau

7. La réunion sera présidée par M. Fernando Casas de la Colombie et M. Timothy Hodges du Canada, qui ont été élus coprésidents du Groupe de travail par la Conférence des Parties dans sa décision VIII/4. Le Bureau de la Conférence des Parties servira de Bureau du Groupe de travail. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, le Bureau désignera un de ses membres au poste de rapporteur.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-ABS/9/1) qui a été établi par le Secrétariat en étroite collaboration avec les coprésidents à la lumière de la décision IX/12, et approuvé par le Bureau.

2.3. Organisation des travaux

9. Il est proposé que le Groupe de travail conduise ses travaux en plénière, étant entendu que des groupes de contact pourront être établis, s'il y a lieu, afin de traiter de points spécifiques inscrits à l'ordre du jour en fonction de l'état d'avancement des négociations et gardant à l'esprit la nécessité de faire l'usage le plus efficace du temps disponible. Compte tenu de ce qui précède, on trouvera à l'annexe II ci-dessous un calendrier indicatif. Il convient cependant de noter que les coprésidents ont l'intention d'examiner à l'avance cette question de façon plus approfondie par le biais d'une note explicative et durant des consultations informelles ouvertes, lesquelles auront lieu le 21 mars 2010, le jour précédent l'ouverture officielle de la réunion.

10. L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles des Nations Unies pour les sessions de plénière.

POINT 3. REGIME INTERNATIONAL SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES : CONSOLIDATION DES TEXTES EXECUTOIRES ELABORES AUX SEPTIEME ET HUITIEME REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES.

11. Conformément au paragraphe 7 c) de la décision IX/12, le Groupe de travail doit, à sa neuvième réunion, consolider tous les textes exécutoires élaborés aux septième et huitième réunions du Groupe de travail.

12. L'annexe I au rapport de la huitième réunion du Groupe de travail (UNEP/CBD/WG-ABS/8/8) comprend les résultats des septième et huitième réunions sur le régime international d'accès et de partage des avantages. L'annexe II à ce même rapport contient des propositions de texte exécutoire laissées en suspens aux fins d'examen à la neuvième réunion du Groupe de travail.

13. Comme l'ont précisé les coprésidents lors de la huitième réunion du Groupe de travail, « pour préserver l'intégrité de l'annexe I, aucune soumission additionnelle sur les principaux éléments de l'annexe I n'avait été sollicitée. Des modifications pourraient être apportées uniquement durant la procédure de négociation en vue d'arriver à un consensus. Par contre, de nouvelles soumissions seraient permises pour le texte du préambule, les définitions et le texte à inclure dans l'annexe II. Les coprésidents ont rappelé aux participants que les soumissions devaient être faites dans la mesure du possible 60 jours au moins avant la neuvième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages ».¹

14. À la lumière de ce qui précède, une notification a été envoyée aux Parties, aux autres gouvernements, aux organisations internationales, aux communautés autochtones et locales et aux parties prenantes compétentes, afin de les inviter à faire parvenir une contribution au Secrétariat, conformément à ce qui précède. Fidèle à sa pratique habituelle, le Secrétaire exécutif regroupera les contributions reçues dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/9/2 et les mettra à disposition dans les meilleurs délais possibles, avant la neuvième réunion du Groupe de travail. De plus, toutes les contributions reçues seront publiées sur la page Web de la réunion, à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ABSWG-09>.

15. L'annexe I à la décision IX/12 est reproduite dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/7/7 et le rapport de la huitième réunion du Groupe de travail est présenté dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/8/8, afin d'en faciliter la consultation.

16. Le rapport de la réunion des Amis des coprésidents, qui a eu lieu à Montréal, du 26 au 29 janvier 2010 (UNEP/CBD/WG-ABS/9/3) sera mis à la disposition du Groupe, conformément à la proposition de travaux intersessions présentée par les coprésidents à la huitième réunion du Groupe de travail.²

17. Les rapports des trois réunions de groupes d'experts ont été publiés dans les documents UNEP/CBD/WG-ABS/7/2 « concepts, termes, définitions de travail et approches sectorielles », UNEP/CBD/WG-ABS/7/3 «conformité » et UNEP/CBD/WG-ABS/8/2 «connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ».

18. De plus, à la demande de la huitième réunion du Groupe de travail, le Secrétaire exécutif a élaboré « dans le contexte des « connaissances traditionnelles et des ressources génétiques associées », un bref document d'étude sur l'histoire de la notion de « ressources génétiques » telle qu'elle est apparue et continue d'évoluer dans les contextes suivants :

¹ Rapport de la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (UNEP/CBD/WG-ABS/8/8), paragraphe 113.

² Idem., paragraphes 116-132.

« a) Les collections *ex situ*, telles que les banques de gènes et les banques de données;

« b) La « bioéconomie » c'est-à-dire le marché concurrentiel émergent fondé sur les ressources génétiques;

« c) Les développements rapides de la biotechnologie et de la biochimie modernes, y compris la génomique, la protéomique et la biologie synthétique. »³

19. À la demande du Groupe de travail, le document d'étude sera présenté aux Parties aux fins d'examen, avant la neuvième réunion du Groupe de travail, afin de les aider à mieux comprendre le concept des « ressources génétiques » dans le contexte des connaissances traditionnelles et d'élaborer le régime international en y incluant les connaissances traditionnelles, en se fondant sur un ou plusieurs concepts pertinents. L'étude développera davantage le rapport du Groupe d'experts juridiques et techniques sur les concepts, termes, définitions de travail et approches sectorielles (UNEP/CBD/WG-ABS/7/2) et y ajoutera les aspects d'intérêt liés aux connaissances traditionnelles. Le document d'étude sera publié en tant que document d'information (UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/1).

20. Les études sur les sujets suivants commandées en réponse à une demande formulée au paragraphe 13 de la décision IX/12 et mise à disposition de la septième réunion du Groupe de travail, à l'origine, sont aussi publiées en tant que documents d'information pour la présente réunion :

a) Récents développements dans les méthodes d'identifier les ressources génétiques découlant directement de la séquence d'ADN (UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/2);

b) Afin de déterminer les moyens possibles de suivre et de surveiller les ressources génétiques en utilisant des identifiants mondiaux uniques persistants, notamment la valeur concrète, la faisabilité, les coûts et les avantages des différentes solutions (UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/2);

c) Façons dont le régime international d'accès et de partage des avantages pourrait être en harmonie, renforcer mutuellement les mandats et coexister avec les autres instruments et tribunes internationaux qui régissent les ressources génétiques, tels que le traité international de l'Organisation des Nations Unies sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Parties 1-3);

d) Étude comparative des coûts réels et de transaction associés au processus d'accès à la justice dans les différents territoires (UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/4);

e) Comment garantir la conformité aux lois coutumières des peuples autochtones et des communautés locales, aux lois nationales, dans les territoires et au droit international, y compris les droits de la personne et le commerce? (UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/5).

21. Les consultations régionales ont eu lieu ou auront lieu grâce au soutien financier et technique du PNUE et en collaboration avec les coprésidents du Groupe de travail, dans le but de faciliter la mise au point du régime international :

- Consultations régionales à l'intention de l'Asie (Siem Reap, Cambodge, 4-6 décembre 2009)
- Consultations régionales à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ville de Panama, 15-16 janvier 2010)

³ Idem, paragraphe 131.

- Consultations régionales à l'intention des pays d'Europe centrale et de l'Est (île de Vilm, Allemagne, 9-10 février 2010)
- Consultations régionales à l'intention des pays du Pacifique (Auckland, Nouvelle-Zélande, 15-16 février 2010)
- Consultations régionales à l'intention de l'Afrique (Windhoek, Namibie, 4-6 mars 2010)

22. Les rapports de ces consultations régionales seront publiés sous forme de documents d'information.

23. Deux réunions distinctes auront lieu dans la période entre les huitième et neuvième réunions du Groupe de travail, comme l'ont annoncé les coprésidents lors de la huitième réunion du Groupe de travail : les Amis de la réunion des coprésidents se réuniront à Montréal, du 26 au 29 janvier 2010 et la consultation informelle interrégionale des coprésidents aura lieu en Colombie, du 16 au 18 mars 2010. Les coprésidents feront rapport sur les résultats de ces réunions au Groupe de travail.

POINT 4. AUTRES QUESTIONS

24. En abordant ce point à l'ordre du jour, le Groupe de travail pourrait souhaiter débattre du contenu du projet de décision sur l'adoption du régime international d'accès et de partage des avantages qui sera proposé à la dixième réunion de la Conférence des Parties.

25. Le Groupe de travail devra aussi débattre de la révision du Plan stratégique afin d'assurer que le Plan stratégique qui sera adopté par la Conférence des Parties à sa dixième réunion accorde suffisamment d'attention à la question de l'accès et du partage des avantages. À cet égard, il sera rappelé qu'au paragraphe 7 de sa décision VII/30, la Conférence des Parties a demandé au Groupe de travail « d'explorer les options d'indicateurs pour l'accès à des ressources génétiques et un partage équitable des avantages issus de leur utilisation et de rendre compte des résultats à la huitième réunion de la Conférence des Parties. »

26. Au paragraphe 1 de sa décision VIII/4E sur l'accès et le partage des avantages, la Conférence des Parties demande au Groupe de travail « de poursuivre, à sa cinquième réunion, l'examen de la question du besoin et des options possibles d'indicateurs pour l'accès aux ressources génétiques et pour le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation. » En réponse à cette décision, le Groupe de travail a abordé la question au cours des débats de sa cinquième réunion, qui s'est déroulée à Montréal, en octobre 2007. La réunion est convenue que l'examen de la question devrait être reporté à une date ultérieure, et la question n'a fait l'objet d'aucun débat depuis cette date.

27. Étant donné que la neuvième réunion du Groupe de travail est la dernière réunion avant la dixième réunion de la Conférence des Parties et que celle-ci sera saisie de la version révisée du Plan stratégique aux fins d'adoption, et étant donné que le préambule de la décision IX/9 précise que « ... le Plan stratégique devrait couvrir les trois objectifs de la Convention d'une manière équilibrée », les Parties pourraient souhaiter profiter de l'occasion pour convenir des mesures à prendre afin que la question de l'accès et du partage des avantages retienne l'attention requise dans le nouveau Plan stratégique.

28. L'Institut des hautes études de l'Université des Nations Unies a organisé, en consultation avec les coprésidents du Groupe de travail et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), une consultation informelle d'experts sur « l'accès et le partage des avantages dans le contexte du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique ». Les résultats de cette réunion, qui a eu lieu à Yokohama, au Japon, le 18-19 décembre 2009, seront publiés dans un document d'information (UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/7).

29. En dernier lieu, les participants souhaiteront peut-être soulever d'autres questions reliées au thème de la réunion, à ce point à l'ordre du jour.

POINT 5. ADOPTION DU RAPPORT

30. Le Groupe de travail examinera et adoptera son rapport à partir du projet de rapport de la réunion que lui présentera le rapporteur.

POINT 6. CLÔTURE DE LA RÉUNION

31. La réunion devrait clore à 18 h, le dimanche 28 mars 2010.

*Annexe I***DOCUMENTATION POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/WG-ABS/9/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WG-ABS/9/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/WG-ABS/9/2	Regroupement des contributions soumises par rapport au préambule, aux définitions et au texte, aux fins d'intégration à l'annexe II au rapport de la huitième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/1	Document de synthèse sur l'historique du concept des « ressources génétiques »
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/2	Rapport des consultations régionales à l'intention de l'Asie
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/3	Rapport des consultations régionales à l'intention du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/4	Rapport des consultations régionales à l'intention de l'Europe centrale et de l'Est
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/5	Rapport des consultations régionales à l'intention des pays du Pacifique
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/6	Rapport des consultations régionales à l'intention de l'Afrique
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/7	Résultats de la consultation informelle d'experts sur « l'accès et le partage des avantages dans le contexte du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique », qui a eu lieu à Yokohama, au Japon, le 18-19 décembre 2009
http://www.cbd.int/doc/?meeting=ABSWG-09	Contributions des Parties, des autres gouvernements, des organisations internationales, des communautés autochtones et locales et des parties prenantes compétentes sur le régime international d'accès et de partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/8/2	Rapport de la réunion du Groupe d'experts juridiques et techniques sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
UNEP/CBD/WG-ABS/8/8	Rapport de la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages

/...

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/WG-ABS/7/2	Rapport de la réunion du Groupe d'experts juridiques et techniques sur les concepts, les termes, les définitions de travail et les approches sectorielles
UNEP/CBD/WG-ABS/7/3	Rapport de la réunion du Groupe d'experts juridiques et techniques sur la conformité dans le contexte du régime international d'accès et de partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/7/7	Annexe I à la décision IX/12
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/2	Étude sur l'identification, le suivi et la surveillance des ressources génétiques
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Partie 1	Étude sur le lien entre le régime international et les autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Partie 2	Étude sur le lien entre le régime international et les autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Partie 3	Étude sur le lien entre le régime international et les autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : Système du Traité sur l'Antarctique et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/4	Étude comparative des coûts réels et de transaction associés au processus de justice dans les territoires
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/5	Étude sur la conformité dans le contexte du droit coutumier des peuples autochtones et des communautés locales, des lois nationales, dans les territoires, et du droit international.

/...

Annexe II

**ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE
PARTAGE DES AVANTAGES**

<i>Plénière</i>	
<i>Le lundi 22 mars 2010</i> de 10 h à 13 h de 15 h à 18 h	Point 1. Ouverture de la réunion. Point 2. Questions d'organisation : 2.1. Bureau; 2.2. Adoption de l'ordre du jour; 2.3. Organisation des travaux. Point 3. Régime international sur l'accès et le partage des avantages : consolidation des textes exécutoires élaborés aux septième et huitième réunions du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages. Point 3 (<i>suite</i>)
<i>Du mardi 23 mars 2010,</i> de 10 h à 13 h <i>au samedi 27 mars 2010,</i> de 15 h à 18 h	Point 3 (<i>suite</i>)
<i>Le dimanche 28 mars 2010</i> de 15 h à 18 h	Point 4. Autres questions Point 5. Adoption du rapport Point 6. Clôture de la réunion

/...